



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, lundi 5 octobre,

Ouverture du concours de la magistrature pour les professionnels en reconversion.

DEVENEZ MAGISTRAT, SOYEZ AU CŒUR DE LA JUSTICE !

Aujourd'hui, près de la moitié des élèves magistrats dispose d'une expérience professionnelle antérieure. Valorisant le savoir-faire des candidats, le concours complémentaire de la magistrature est une voie de recrutement qui enrichit le corps de la magistrature de profils diversifiés.

Le concours complémentaire de magistrats est destiné **aux professionnels du secteur public ou du secteur privé âgés de 35 ans minimum au 1^{er} janvier 2020**. Ils feront partie des **50 % des élèves magistrats en formation initiale issus du monde professionnel**.

Il s'adresse aux professionnels exerçant leur fonction dans des domaines particulièrement qualifiants pour l'exercice des fonctions judiciaires : **avocats, notaires, directeurs des services de greffe judiciaire, greffiers des services judiciaires, officiers de police ou de gendarmerie, juristes d'entreprise, cadres de la fonction publique**, souhaitant se réorienter vers la magistrature.

Cette voie de recrutement contribue à enrichir le corps de la magistrature de profils variés dotés d'une **expérience professionnelle hautement qualifiante de sept années minimum** dans les domaines juridique, administratif, économique ou social.

A l'issue d'une **formation probatoire d'un mois à l'Ecole nationale de la magistrature et d'un stage en juridiction de quatre mois**, puis, après déclaration d'aptitude, d'un stage de pré-affectation de deux ou quatre mois, les lauréats du concours complémentaire rejoignent les juridictions, venant ainsi renforcer la communauté judiciaire.

CALENDRIER

Ouvertes du lundi 5 octobre au vendredi 6 novembre 2020 à 17h, les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) www.enm.justice.fr

Les épreuves d'admissibilité du concours se dérouleront du 29 au 31 mars 2021.

Les conditions requises ainsi que les modalités d'inscription au concours sont à retrouver [ici](#).